

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION tenue le 19 janvier 2026, à 18 h 30, à la salle du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour soumettre le projet de règlement 456-2025 modifiant le règlement de zonage 2008-262.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Hugo-Pierre Bellemare déclare l'assemblée publique de consultation dûment ouverte conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

PRÉSENTATION DU PROJET

Le maire et la conseillère Cynthia Cossette membre du comité consultatif d'urbanisme présentent le projet de règlement qui a pour objet de :

- modifier le règlement de zonage numéro 2008-262 afin de créer une nouvelle zone résidentielle portant le numéro 167-R à l'intérieur du périmètre actuel de la zone 116-R.

QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, le maire invite les personnes et organismes présents à s'exprimer sur le projet de résolution.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Personne d'autre ne désirant intervenir, le maire déclare la consultation publique terminée à 19 h.

/Maryon Leclerc/

Directeur général et greffier-trésorier par intérim